



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/274

Convention relative à la mise à disposition de locaux à usage de restauration collective de l'université de Corse Pasquale PAOLI, pour la production de repas à destination des enfants des crèches et la restauration des enfants de l'école élémentaire Charles Bonafedi.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Université de Corse Pasquale PAOLI dispose de locaux de restauration (cuisine collective et salle de restaurant), au sein du site de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'Académie de Corse, situé 2 boulevard Albert 1^{er} à Ajaccio.

Ces locaux étaient gérés, par convention, par les services du CROUS de Corse. Celui-ci assurait la préparation des repas des élèves de l'école élémentaire Annexe et des personnels et étudiants de l'ESPE. Le CROUS de Corse a souhaité mettre un terme à son activité sur ce site, à partir du 12 février 2015.

La Ville d'Ajaccio a sollicité l'Université de Corse Pasquale PAOLI pour poursuivre l'activité de restauration en régie, sur le site de restauration existant.

L'ensemble des dispositions est énoncé dans une convention.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer avec l'Université de Corse Pasquale PAOLI une convention de mise à disposition de locaux de restauration situés sur le site de l'ESPE d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY SARROLA, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 septembre 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'utilisation de locaux à usage de restauration de l'Université de Corse Pasquale PAOLI, situés à Ajaccio, pour assurer :

-Dans la cuisine collective, la production de 150 repas destinés aux enfants des crèches

-Dans la salle de restaurant, l'accueil, le service et la restauration des enfants de l'école élémentaire Charles Bonafedi

AUTORISE Monsieur le Député-maire

à signer la convention y afférente.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_274-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

